

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Objet : Mission d'accompagnement pour l'animation et le suivi du projet "Espaces verts zéro déchet, 100 % ressources ».
Marché n° 2021.056**

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- Vu l'article L 5211-10
- du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour « prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en application des articles L2122-1 et R2122-1 à 11 du Code de la commande publique » ;
- Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Communauté d'Agglomération ;

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la société TERHAO sise Parc d'Activité de Keravel - Loc'h actif 1 - Bâtiment 2 - 56390 LOCQUELTAS, un marché pour une mission d'accompagnement pour l'animation et le suivi du projet "Espaces verts zéro déchet, 100 % ressources » pour un montant de 12 750.00 € HT, pour une durée de 7 mois.

Article 2 : D'imputer la dépense correspondante à l'article 617 du budget déchets de la Communauté d'Agglomération.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération
- affichée aux emplacements prévus à cet effet

AMPLIATION sera :

- adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale.

**GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

FAIT à VANNES, le 13 JUL. 2021

Le Président

David ROBO

Certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Préfecture le :
- son affichage le :

13 JUL. 2021

13 JUL. 2021

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh